

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

1 JUIN 2006

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 1ER JUIN 2006

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 64 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « Wallonie-Bruxelles Design/Mode »	3
1.2	Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative au « 4e Sommet UE-Amérique Latine Caraïbes »	4
1.3	Question de M. Léon Walry à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « violations des Droits de l'homme en Tunisie »	5
1.4	Question de M. Rudi Vervoort à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « communication de la Commission européenne concernant les services sociaux d'intérêt général (SSIG) »	8
1.5	Question de M. Christian Brotcorne à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « communication de la Commission sur les services sociaux d'intérêt général »	8

Présidence de Mme Jamouille, vice-présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 40.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (article 64 du règlement)

1.1 Question de Mme Amina Derbaki Sbaï à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « Wallonie-Bruxelles Design/Mode »

Mme Amina Derbaki Sbaï (PS). - Madame la ministre, en octobre dernier, je vous interrogeais sur l'événement « Triptyke Mode » au Centre culturel de Paris et sur la mise en place d'une structure de promotion du *design* et de la mode. Vous aviez alors expliqué votre projet de création d'une agence Wallonie-Bruxelles « mode et *design* », qui aurait pour mission d'aider les entreprises et les créateurs de ce secteur, et de mettre en valeur la qualité et le savoir-faire des créateurs wallons et bruxellois. D'après les informations récoltées sur le site du CGRI, il semblerait que cette agence soit aujourd'hui fonctionnelle et propose une série d'interventions. Elle aurait également dans ses missions la promotion des artistes plasticiens. Pouvez-vous nous le confirmer ? Pouvez-vous également nous informer sur les projets mis en œuvre pour nos créateurs depuis la création de l'agence ?

Vous aviez en outre expliqué que l'événement « Triptyke Mode » se déroulait en deux phases, la seconde consistant en une journée de contact professionnel clôturée par un défilé en décembre. Cette manifestation a-t-elle connu le même succès que le premier volet de l'événement ? Pour terminer, pouvez-vous nous communiquer le montant des budgets de nos agences Wallonie-Bruxelles, aussi bien pour le théâtre, la musique, la mode que pour le *design* ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – La mode et le *design* sont vraiment les exemples-types de secteurs porteurs de valeurs artistiques, culturelles et économiques. Voilà pourquoi il faut unir les efforts de promotion internationale du CGRI et des organismes régionaux chargés des exportations.

Je vous confirme que la structure Wallonie-Bruxelles « *design*-mode » est fonctionnelle depuis cette année et qu'elle propose une série d'aides aux entreprises et créateurs wallons et bruxellois. Elle associe le CGRI-DRI, l'Agence wallonne à l'exportation et Bruxelles-Export. Comme son nom l'indique, elle s'adresse prioritairement aux créateurs de mode et *designers* pour les aider à exporter leurs produits, que ce soit à l'occasion de manifestations à l'étranger ou d'initiatives spécifiques menées chez nous, comme l'invitation de décideurs, d'acheteurs ou de journalistes étrangers. Voici quelques projets mis en œuvre pour nos créateurs : l'organisation d'un séminaire à Bruxelles et de *briefings* individuels d'entrepreneurs culturels pour les aider à améliorer leur présentation au « Triptyke-Mode-Berlin » du 16 mars 2006 ; invitation en Wallonie le 9 mai 2006 d'éditeurs-distributeurs néerlandais de *design* ; la participation à l'événement « Triptyke-Mode-Berlin » au *Mode Center* les 30 mai et 1er juin 2006.

En parallèle, cette agence rencontre, informe et recense les entreprises culturelles, les *designers*, les créateurs de Wallonie-Bruxelles. Elle constitue aussi une nouvelle banque de données de tous nos créateurs de *design* et de mode. En outre, dans le courant de cette année, les stylistes et *designers* seront invités à participer aux événements suivants : séminaires « *Fashion business in the UK and Ireland* », à Bruxelles, le 12 juin 2006, stand collectif au salon « *100% Design* » à Londres du 21 au 24 septembre 2006, précédé d'un séminaire et de *briefings* individuels d'entrepreneurs culturels pour les aider à améliorer leur présentation ; invitation de distributeurs et de journalistes irlandais du secteur du *design* à Bruxelles le 17 octobre 2006 ; stand collectif à la Biennale du *design* à Saint-Étienne du 22 novembre au 3 décembre 2006 et exposition « Quand l'architecture nous éclaire », au Centre Wallonie-Bruxelles de Paris, du 27 novembre au 30 décembre 2006. Le programme d'action de l'année 2007 est en cours d'élaboration. Le deuxième volet de l'opération « Triptyke-Mode » s'est effectivement tenu le 8 décembre dans les nouveaux locaux de la Maison Wallonie-Bruxelles à Paris.

Cette journée de contact professionnel s'est clôturée par un défilé qui a présenté à un public de professionnels, sur une scénographie originale de Monique Lenoble les collections de douze créateurs sélectionnés.

Avant le défilé, neuf d'entre eux, en personne ou par l'intermédiaire de leur agent en France, ont rencontré individuellement des clients potentiels français invités par l'attaché économique et commercial de la Région wallonne à Paris. En

moyenne, nos créateurs ont donc rencontré chacun cinq clients ciblés pour un total de trente-cinq contacts programmés. L'évaluation qui s'en est suivie a révélé que les créateurs ont fortement apprécié cette initiative, en particulier la localisation, la scénographie et la qualité des contacts professionnels.

Enfin, voici un aperçu des budgets dévolus aux diverses structures Wallonie-Bruxelles pour l'année 2006, hors frais de personnel : Wallonie-Bruxelles Design Mode reçoit 320 000 euros de l'AWEX, le CGRI, la DRI et de la Région de Bruxelles-Capitale ; Wallonie-Bruxelles Images, 340 000 euros du ministère de la Communauté française, du CGRI, de l'AWEX et de la Région de Bruxelles-Capitale ; Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse, 93 000 euros du ministère de la Communauté française, du CGRI et de l'AWEX ; Wallonie-Bruxelles Musique, 262 000 euros du CGRI, du ministère de la Communauté française, de l'AWEX et de la Région de Bruxelles-Capitale).

Mme Amina Derbaki Sbaï (PS). -Je remercie madame la ministre pour sa réponse détaillée.

(M. Vervoort prend la présidence de la commission)

1.2 Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative au « 4e Sommet UE-Amérique Latine Caraïbes »

Mme Véronique Jamoulle (PS). - Le quatrième sommet entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenu récemment. De nombreux thèmes étaient inscrits à l'ordre du jour : démocratie et droits de l'homme, renforcement de l'approche multilatérale, terrorisme, énergie, lutte contre la pauvreté. Certains des thèmes concernaient plus spécialement la Communauté française : partage des connaissances et développement de la formation des personnes, enseignement supérieur, culture, recherche, science et technologie.

La déclaration détaille la volonté des deux partenaires d'accorder un caractère prioritaire à la création d'un espace commun de l'enseignement, axé sur la mobilité et la coopération, entre l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Union Européenne.

En outre, les deux partenaires chargent les hauts fonctionnaires d'œuvrer à la conception, la mise en œuvre et le suivi d'activités conjointes de recherche et de développement, de mobilité,

d'innovation et de sensibilisation du public à la science.

Enfin, il est indiqué dans la déclaration que les partenaires sont résolus à trouver des moyens d'intensifier la coopération et les échanges de connaissances spécialisées et de bonnes pratiques en matière de diversité culturelle.

Madame la ministre, la Communauté française est concernée par tous ces aspects. A-t-elle participé à ce sommet ? Dans la négative, a-t-elle été associée à la préparation de la position belge à ce sommet ?

Il est très utile d'approfondir les liens entre l'Union européenne et l'Amérique latine. En 2005, l'Union européenne, accaparée par ses problèmes internes, s'est quelque peu désengagée de cette partie du monde. La ratification des accords de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté andine d'une part, et entre l'Union européenne, l'Amérique et les États d'Amérique centrale d'autre part, – que nous avons eu le plaisir d'adopter il y a peu – et la tenue de ce genre de sommet permettront, sans nul doute, de renforcer ces liens.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Comme vous, je considère qu'il est fondamental de resserrer encore les liens entre l'Union européenne et l'Amérique latine. Depuis le premier sommet entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1999 et qui a jeté les bases d'un partenariat stratégique, les relations politiques, économiques et de coopération n'ont cessé de s'intensifier. Le quatrième sommet s'est récemment tenu à Vienne, les 11 et 12 mai 2006, autour de deux séances de travail consacrées, d'une part, aux questions internationales et, d'autre part, aux questions économiques et de cohésion sociale.

Puisqu'il s'agissait d'un sommet réunissant les chefs d'État et de gouvernement, la Communauté française n'y a pas participé. L'ensemble des entités fédérées belges ont toutefois été associées à la préparation du sommet, lors d'une réunion de coordination organisée le 18 avril au ministère des Affaires étrangères. Les séances de travail du sommet n'ayant pas abordé directement les sujets de l'éducation, de la culture et de la recherche, nous ne pouvions espérer de progrès significatifs dans ces domaines. Toutefois, je me réjouis de ce que la déclaration des chefs d'État et de gouvernement aient réaffirmé les objectifs dans ces trois domaines fondamentaux pour la Communauté fran-

çaise.

Dans le domaine de l'éducation, la déclaration stipule : « Nous accordons un caractère prioritaire à la création de l'espace commun de l'enseignement supérieur Amérique latine – Caraïbes – Union européenne, axé sur la mobilité et la coopération. Dans ce contexte, nous saluons et encourageons les décisions adoptées lors de la conférence ministérielle de Mexico en avril 2005. »

Je rappelle que la Communauté française a participé à cette conférence qui a permis la mise en place d'un agenda stratégique pour la période 2005-2008. La participation de la Communauté française de Belgique était importante. Elle visait à réaffirmer notre attachement à cette région du monde où l'enseignement supérieur de la Communauté française jouit d'une réputation que nous devons soutenir.

À la suite de cette conférence, j'ai décidé de commander une étude sur l'attrait de notre système d'enseignement supérieur en Amérique latine, et plus particulièrement sur les types de partenariat institutionnel à développer et à soutenir. J'ai confié sa réalisation à l'ancien président de la commission universitaire pour le développement du conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF), le professeur Molitor, qui est un spécialiste de la région.

Le Chili a été retenu comme cas d'étude et je viens de recevoir le rapport. Trois voies de collaboration ont été identifiées : les mastères conjoints, les doctorats en cotutelle et l'échange de doctorants. Nous examinerons la meilleure manière de concrétiser ces propositions dans le cadre d'une prochaine commission mixte. L'élargissement de la formule à d'autres pays pourrait être envisagé en fonction des moyens disponibles.

En matière de recherche, la déclaration stipule : « Nous nous réjouissons du renforcement des plate-formes Union européenne – Amérique latine/Caraïbes pour la science et la technologie qui visent à consolider le partenariat entre les deux régions et à promouvoir l'espace de la connaissance entre ces régions. Nous chargeons les hauts fonctionnaires de l'Union européenne et de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine de la science et de la technologie d'œuvrer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi d'activités conjointes de recherche et de développement en vue d'encourager la participation mutuelle à des activités de recherche telles que le septième programme cadre et d'autres programmes, bilatéraux et multilatéraux. »

Dans le domaine de la culture, la déclara-

tion stipule : « Nous considérons que la diversité culturelle est un important facteur de développement, de croissance et de stabilité, comme l'a illustré l'adoption, en octobre 2005, de la convention Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Nous sommes favorables à sa ratification et à sa mise en œuvre à bref délai. »

Cette déclaration rencontre les souhaits exprimés par le parlement et le gouvernement de la Communauté française. Il est important que les principes fixés se traduisent rapidement par des actions concrètes. Des propositions relatives à l'enseignement supérieur pourront être examinées lors de la prochaine réunion de la commission mixte, sur la base du rapport du professeur Molitor.

Mme Véronique Jamoulle (PS). - Je voudrais remercier Mme la ministre pour sa réponse, mais je serai attentive aux actions concrètes qui sortiront de cette réunion de la commission mixte. On a souvent tendance à regarder de l'autre côté de la Méditerranée ou à l'Est, mais l'Union européenne oublie parfois ce grand continent et ses liens avec l'Europe.

(M. Jean-Luc Crucke prend la présidence de la commission)

1.3 Question de M. Léon Walry à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « violations des Droits de l'homme en Tunisie »

M. Léon Walry (PS). – Il y a quelques mois, lors du sommet mondial sur la Société de l'information, une agression de journalistes belges avait mis en lumière les violations auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits de l'homme en Tunisie.

Aujourd'hui, les opposants font les frais de la réussite de leur mobilisation lors du Sommet. Malgré la libération de nonante prisonniers politiques, il semblerait que la répression n'ait jamais été aussi dure. La Ligue tunisienne des droits de l'homme est l'une des cibles privilégiées des autorités tunisiennes. En barrant les rues environnantes et en plaçant des hommes en faction devant les portes du bâtiment, les forces de police empêchent toute personne d'entrer dans les locaux de la Ligue, à l'exception de ses membres directeurs,

Par ailleurs, la police politique s'en prend aux membres du « Mouvement du 18 octobre pour les

droits et libertés » dont huit, assignés à résidence, ont fait la grève de la faim pendant un mois.

Lorsque je vous ai interrogée sur le Sommet mondial et sur les exactions commises sur les membres de la société civile tunisienne, j'avais insisté sur le fait qu'il valait mieux ne pas se taire. Bien sûr, le sujet est délicat, car comme je l'ai déjà dit, on ne peut rester neutre lorsqu'il s'agit des droits humains.

Nous devons exprimer notre attachement aux valeurs de la démocratie et des droits de l'homme, et rappeler aux pays en cause leur engagement international. Si nous ne faisons rien, nous cautionnons implicitement les violations commises à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme. Je sais que vous partagez ce point de vue. Il est impératif de ne pas se taire, il est nécessaire de ne pas oublier.

Récemment, dans une résolution sur le rapport annuel de l'Union européenne consacré au respect des droits de l'homme en 2005, les députés ont réaffirmé leur condamnation des violations des droits de l'homme en Tunisie.

Madame la ministre, j'aimerais connaître vos réactions devant ces atteintes aux droits humains ? Quelles initiatives avez-vous prises pour que les représentants de la Communauté française à Tunis ne restent pas muets ? Sont-ils en contact avec la société civile tunisienne ? Vous font-ils régulièrement rapport de la situation ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – La Tunisie a accompli des progrès importants en matière de droits économiques et sociaux grâce notamment à une croissance moyenne de 5 % durant les vingt dernières années. Ce n'est pas le cas pour les droits civils et politiques. Ainsi, les rapports sur la situation des droits humains en Tunisie, qu'ils émanent d'Amnesty International, du Parlement européen ou du Département d'État américain, indiquent d'importantes déficiences dans l'indépendance des médias, les conditions de détention, l'indépendance judiciaire et les libertés d'association, de presse et d'expression.

Outre les cas des membres du « Mouvement du 18 octobre pour les droits et libertés » et de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, la situation est aujourd'hui très tendue au Barreau tunisien. Le mardi 23 mai, une manifestation d'avocats a d'ailleurs été réprimée par les forces de l'ordre au Palais de justice de Tunis. Il n'aurait pas été fait usage de matraques ou d'autres armes,

mais les manifestants ont été délogés à coups de poing et de pied ; plusieurs ont été blessés.

Vous avez sans doute entendu parler de l'expulsion, le dimanche 21 mai, d'Yves Steiner, membre du comité exécutif de la section suisse d'Amnesty International, qui était arrivé le 19 à Tunis pour assister à l'assemblée générale d'Amnesty International. Cette assemblée avait pourtant été autorisée.

La Ligue tunisienne des droits de l'homme tente à nouveau de tenir son congrès, reporté à plusieurs reprises pour des raisons « juridiques ». Il s'agit en réalité de dissensions entre la direction et les sections. Des contacts ont eu lieu le 22 mai, à l'ambassade d'Autriche, entre la présidence autrichienne de l'Union européenne et une représentante du ministère des Affaires étrangères tunisien, mais sans résultats concrets pour l'instant.

Je signale par ailleurs que le rapporteur spécial de l'ONU sur la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a fait part publiquement de sa préoccupation concernant le manque de liberté d'expression en Tunisie et a invité le gouvernement tunisien à libérer sans condition toutes les personnes emprisonnées en raison de leurs opinions ou de l'exercice de leur profession de journaliste.

Suite au débat que nous avons eu en novembre 2005, j'ai donné instruction le 18 novembre dernier à mon administration et à notre délégation à Tunis de rester attentifs à toute possibilité d'infléchir les actions menées en soutenant davantage les composantes démocratiques de la société civile. J'ai aussi demandé explicitement à tous les représentants de la Communauté française et de la Région wallonne de rappeler à leurs interlocuteurs tunisiens notre attachement aux droits de l'homme et en particulier à la liberté d'expression. Je leur ai aussi demandé d'examiner les possibilités de nous associer aux initiatives des organisations multilatérales, comme l'Union européenne et la Francophonie, qui visent à la défense des droits fondamentaux

Lors de tous les contacts que mon administration, notre délégation à Tunis ou moi-même avons eus avec les autorités tunisiennes, nous avons rappelé à nos interlocuteurs l'importance que nous attachions à ces valeurs.

Il va de soi que notre délégué à Tunis est particulièrement attentif à la mise en œuvre de ces instructions. Je puis vous assurer qu'il ne reste pas muet et qu'il mène, dans le cadre de son statut diplomatique et en concertation avec l'ambassadeur fédéral et nos partenaires de l'Union européenne,

une importante activité d'information, de consultation, de rencontres et de sensibilisation.

Devant cette situation se pose la question de l'attitude à adopter. J'ai déjà eu l'occasion, lors de précédentes questions ou interpellations, d'exprimer le dilemme devant lequel nous nous trouvons : soit nous décidons de réduire ou de rompre toute coopération bilatérale parce que la situation ne nous satisfait pas et que nous ne voulons pas la cautionner, soit nous choisissons de rester, de soutenir la société civile et tous les militants des droits de l'homme, et de poursuivre le dialogue sur la question des droits de l'homme avec le gouvernement tunisien. Je reste persuadée que nous devons privilégier la seconde option.

Jamais et nulle part, l'isolement politique et diplomatique n'a mené à une meilleure protection des libertés fondamentales, au contraire ! L'ouverture internationale, les échanges et les partenariats qui en découlent sont de nature à contribuer, même de façon modeste, à la propagation et à l'application des valeurs auxquelles nous sommes attachés.

Cette seconde option n'est pas la plus facile. La première se réalise avec force et fracas, de manière très visible, mais finit par disparaître. Maintenir le dialogue, nourrir les contacts est chose plus malaisée, surtout étant donné le caractère intergouvernemental de notre coopération. Les organisations de la société civile rencontrent des obstacles pour mener leurs actions. Je citerai pour exemple le blocage par les autorités tunisiennes des fonds de la Commission européenne destinés à la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Nous devons malgré tout maintenir cette politique de présence, de parole et de réaffirmation des valeurs de liberté, des droits humains et de la démocratie.

Ainsi, le maintien d'un dialogue politique avec les autorités tunisiennes nous a permis d'associer des étudiants tunisiens de l'Institut de la presse et des sciences de l'information à un colloque que nous avons organisé jeudi dernier à Rabat avec le ministère marocain de la Communication, et intitulé « Modernité, presse, respect de l'autre, responsabilité et liberté d'expression ». Ce thème est vaste et vous pouvez imaginer la richesse d'un tel débat avec des étudiants en journalisme algériens, tunisiens, marocains et des professionnels du Maroc et de la Communauté française. Ce colloque a associé une importante délégation de journalistes et de professionnels des médias marocains et de la Communauté française, en collaboration avec l'agence universitaire de la Francophonie, notamment grâce au réseau Théophraste des enseignants et des étudiants de tous les pays cités. Les débats

ont été très intéressants et de grande qualité, et ont abordé sans tabou la question de la liberté de la presse, de son rapport à la justice et de son indépendance.

Cette manifestation ne restera pas sans suite car elle s'inscrit dans un programme plus vaste, intitulé « Dialogue et modernité », grâce auquel nous continuerons à associer des partenaires tunisiens dans la mise en place de réseaux, l'échange de bonnes pratiques et le dialogue sur les médias. Je ne suis restée que trois jours au Maroc mais je peux dire que ce pays évolue dans le bon sens, même si beaucoup reste à faire. L'instance « Équité et réconciliation » a été mise en place. C'est une démarche volontaire et courageuse : on identifie les victimes, on reconnaît publiquement les violations commises, y compris par l'État, et des indemnités sont même prévues. La Moudawana, le code civil de la famille, donne davantage d'égalité aux femmes. Les minorités sont mieux respectées. Ce sont de vraies avancées qui font du Maroc un pays trait d'union avec les pays occidentaux et la Communauté française pour le développement des valeurs qui nous souhaitons partager avec eux.

M. Léon Walry (PS). – Le problème est complexe. La question à se poser est effectivement de savoir quelle est la moins mauvaise attitude à adopter. La pire des solutions serait de partir et de suspendre le dialogue, les négociations et les aides que l'on peut apporter au peuple tunisien. Il ne faut certainement pas rompre les relations, nous devons privilégier l'ouverture internationale.

Lors d'un récent voyage en Tunisie avec mon groupe, nous avons constaté que les diplomates éprouvaient des difficultés à dire ce qu'ils pensent et à négocier avec le pouvoir en place. Ils sont soumis à des pressions qui vont jusqu'à toucher leurs proches. C'est inacceptable. Je pense que peu de diplomates se sentent à l'aise en Tunisie.

Malgré cela, la situation économique évolue favorablement, tout comme celle des droits de la femme. Ce n'est plus un pays arabe moyenâgeux. La formation, l'éducation et la recherche progressent également, de même que les infrastructures et les soins de santé. Il faut faire la part des choses et ne pas condamner ce pays de manière univoque et sans appel. C'est un pays francophone et, de ce fait, nous nous en sentons proches. Nous ne pouvons cependant pas nous taire face à l'insupportable et l'intolérable. Il faut continuer à encourager nos diplomates, nos représentants à clamer haut et fort que la démocratie est le seul système permettant aux gens de vivre dans la dignité, de s'épanouir et de trouver un chemin qui mène au bonheur. Il est trop facile de dire qu'on accepte

le système tel qu'il est pour éviter l'extrémisme islamiste. Il faut prendre en considération tous les volets de la réflexion et avoir un jugement déterminé pour ce qui concerne les droits de l'homme, mais nuancé pour le reste.

1.4 Question de M. Rudi Vervoort à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « communication de la Commission européenne concernant les services sociaux d'intérêt général (SSIG) »

1.5 Question de M. Christian Brotcorne à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « communication de la Commission sur les services sociaux d'intérêt général »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Rudi Vervoort (PS). – Le 26 avril dernier, la Commission européenne adoptait une communication sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG). Celle-ci faisait suite au Livre blanc de mai 2004 ainsi qu'au vote de la proposition de directive sur les services, en février 2006, au Parlement européen. La Commission a tenu compte de l'avis des parlementaires sur l'exclusion des soins de santé de l'application de cette proposition de directive. Pour ce qui concerne l'élimination des services sociaux proprement dits, la Commission a limité leur exclusion au logement social, à la garde d'enfants, à l'aide aux familles et aux personnes dans le besoin. La Commission considère, au vu de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne, que les services sociaux d'intérêt général sont des services d'intérêt économique général. Si les États membres définissent les obligations et les missions d'intérêt général de ces services ainsi que leur principe d'organisation, ils doivent cependant prendre en compte certaines règles communautaires dans les modalités d'application de ces objectifs et principes.

Madame la ministre, je souhaiterais connaître votre analyse de cette communication de la Commission, ainsi que vos pistes de réflexion pour éviter que ces prestations soient soumises au droit de la concurrence et des marchés publics. Le groupe socialiste pense en effet que les services sociaux, par leur contribution à la cohésion sociale et au bien-être de la population dans son ensemble, n'appartiennent pas au secteur marchand. Leur

spécificité doit être reconnue. Nous continuons à défendre l'idée d'une directive-cadre dans ce domaine afin de garantir une sécurité juridique permettant aux États de définir eux-mêmes quels services ils considèrent comme relevant de l'intérêt général.

M. Christian Brotcorne (cdH). – Je m'associe à la question de mon collègue. Nous nous trouvons en présence d'une communication de la Commission qui s'intéresse aux services sociaux d'intérêt général. Quand on parle de ces prestations, on vise notamment les gardes d'enfants, l'aide à l'emploi, les mesures de lutte contre l'exclusion sociale, le logement social, l'aide aux familles et aux personnes dans le besoin. Ces services ont pour objectif avoué de garantir un niveau élevé de protection sociale, d'emploi et d'égalité.

Nous n'en sommes effectivement qu'au stade d'une communication. Nous pensons y déceler la volonté de la Commission de déterminer les caractéristiques de ces SSIG et de définir une articulation entre les dispositions prises par chacun des États membres et la législation de l'Union. Nous avons également le sentiment, à la lecture de ce texte, qu'il pourrait enclencher un processus législatif et, le cas échéant, une directive. La communication nous laisse toutefois entendre que la Commission a la volonté de consulter de façon approfondie les États membres, les prestataires de services et les utilisateurs. L'objectif serait d'aboutir à une information mutuelle, un échange entre les opérateurs et les institutions européennes. Mais chat échaudé craint l'eau froide. Nous connaissons toute la polémique qui s'est développée autour de la directive sur les services. Sans pouvoir, à ce stade, préjuger de ce que fera la Commission, je pense que nous devons réagir rapidement et définir une stratégie ou, du moins, une ligne politique communautaire.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette communication. Une stratégie va-t-elle être élaborée? Quelle sera la ligne de conduite du gouvernement de la Communauté? A-t-on déjà envisagé une concertation avec les autres niveaux de pouvoir qui seront nécessairement concernés par le sujet?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Comme vous, je me réjouis que la Commission, dans sa proposition modifiée de directive relative aux services, ait choisi d'exclure les soins de santé du champ d'application. Elle a ainsi tenu compte du vote au parlement européen. Je regrette cependant qu'elle n'en ait pas fait de

même pour les services sociaux. Le parlement citait pour exemple le logement social, la garde d'enfants et les services d'aide aux familles. La Commission, en revanche, n'a pas repris ces domaines ni les services relatifs aux personnes dans le besoin.

Je vous rappelle que les gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne, demandent toujours l'exclusion de l'ensemble des services sociaux du champ d'application de cette proposition. Nous réclamons une directive-cadre portant sur les services d'intérêt général. En effet, c'est le seul instrument capable de prendre en compte la spécificité de ces secteurs fondamentaux pour le bien-être et la cohésion sociale.

Lors du conseil des ministres sur la compétitivité de ce 29 mai, les ministres européens de l'Économie ont approuvé à une large majorité un texte de compromis. La Belgique et la Lituanie se sont abstenues pour des raisons opposées. Bien que ce compromis soit proche de la position du parlement européen, il ne satisfait pas à l'ensemble de nos demandes. En outre, il introduit une nouvelle disposition qui contraindra les autorités nationales à notifier et à justifier à la Commission les barrières réglementaires qu'elles jugent proportionnées, nécessaires et non discriminatoires.

Seule la deuxième lecture au parlement européen et une éventuelle procédure de conciliation entre le parlement et le conseil des ministres pourraient encore nous permettre d'obtenir un texte plus proche de la position du parlement et de notre proposition.

Par ailleurs, il est important de faire le lien entre ce dossier et la communication de la Commission sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG). Celle-ci rappelle que la Cour de Justice a établi que « *doivent être considérées comme activités économiques, au sens du Traité, les prestations fournies normalement contre rémunération, sans exigence que le service soit payé directement par ceux qui en bénéficient* ». Il en résulte que presque tous les services offerts dans le domaine social peuvent être considérés comme des activités économiques, en tenant compte des obligations liées à la concurrence et au marché public. Cette jurisprudence de la Cour met en danger notre modèle social, même en l'absence d'une directive sur les services.

La communication reconnaît néanmoins que les services sociaux jouent un rôle de prévention et de cohésion sociale. C'est une base qui nous permet de réclamer un statut spécifique pour ces services. Elle annonce également le lancement d'une consultation et une étude sur la situation des ser-

vices sociaux dans les pays membres de l'Union européenne.

Le thème des services sociaux étant transversal, je propose de lancer une grande consultation francophone dès que les termes de la consultation européenne seront connus. La nôtre pourrait prendre la forme d'un séminaire organisé par le réseau des correspondants « Europe » présents dans les administrations et les cabinets. Le séminaire serait ouvert aux partenaires sociaux, aux opérateurs du secteur, aux députés wallons, de la Communauté française et aux parlementaires européens belges francophones. Il sera nécessaire d'unir nos forces et de confronter nos points de vue. Par ailleurs, aucune initiative n'a été prise vis-à-vis des autres niveaux de pouvoir car la communication de la Commission n'est qu'une information.

De l'évolution du dossier naîtra peut-être la volonté de formuler une réponse belge commune à la consultation ou à une proposition législative de la Commission.

On attend de voir quelle sera la méthode suivie par la Commission. Le gouvernement de la Communauté française va évidemment veiller à ce qu'il y ait une coordination au niveau des différentes composantes de la Belgique.

M. Rudi Vervoort (PS). – Me voici rassuré sur les intentions du gouvernement. Je le suis moins sur l'évolution du dossier. Il est certain qu'en ce moment, ce sont les eurosceptiques qui mènent la danse. Dans certains États, on ne voit pas d'un bon oeil que l'on puisse progresser dans la protection sociale des citoyens. L'évolution d'un pays est liée à son histoire, à son caractère, et ce n'est pas forcément contradictoire avec l'approfondissement de l'idée européenne. Il faut pouvoir tenir compte de ces réalités, qui sont aussi tangibles que les grandes fonctions régaliennes de l'État. Le social n'est pas quelque chose que l'on peut brader alors qu'on s'arc-boute sur les prérogatives d'un État.

M. Christian Brotcorne (cdH). – Je me réjouis de la fermeté de la Belgique et de la Communauté française dans un dossier comme celui-ci. Il faut exclure les services sociaux de la législation sur les marchés. Peut-être pas tous parce qu'ils sont divers, mais je pense que la spécificité constitue l'angle par lequel nous devons attaquer ce dossier. Nous devons, avec d'autres partenaires européens, obtenir une liste de ces services spécifiques la plus large possible. Ils sont issus de l'histoire sociale d'un pays. Il faut exclure les services dont dépend directement le bien être de nos concitoyens, autrement dit ceux qui touchent la lutte contre la pau-

vreté et les soins de santé. J'espère en tout cas que ces derniers sont définitivement exclus de la loi sur la concurrence.

Il faut convaincre les autres entités belges mais surtout les partenaires européens de l'importance et des risques que pourrait faire courir une législation trop libéralisée.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 11 h 30.